



Concours Photo International 2019

Pour la 29ème année consécutive, le Festival de l'Oiseau et de la Nature invite les photographes amateurs et professionnels à participer au concours photo international.

L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support pédagogique et visuel, pour favoriser la connaissance des oiseaux et ainsi promouvoir l'engagement en faveur de leur protection.

Le concours photo donnera lieu à une exposition présentée au Crotoy durant la **29ème édition du Festival qui se tiendra du 13 au 22 avril 2019 en Baie de Somme.**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours **en téléchargement** est ouvert à tout photographe individuel qu'il soit **amateur ou professionnel**, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres de l'association, des salariés et des membres du Jury.

Une catégorie spécifique du concours est dédiée aux photographes en herbe âgés de 15 à 17 ans.

Le concours étant un concours éthique, les photographies d'oiseaux domestiques ou de compagnie, d'oiseaux en captivité, appâtés ou dressés, les photos prises au nid, les images d'oiseaux nocturnes prises avec un flash, ne sont pas autorisées, de même que les images obtenues en violation des réglementations en vigueur en matière de préservation de la nature ou de protection animale.

CATÉGORIES 2019

5 catégories réservées aux photographes âgés de plus de 18 ans :

- **Portrait d'oiseau** : le sujet peut être photographié en gros plan ou en entier, mais la photo doit transmettre une émotion à travers la pose, le regard, l'expression... Le sujet doit occuper la majeure partie de l'image.
- **L'oiseau dans son environnement** : la photo doit décrire la relation étroite unissant l'oiseau et son environnement naturel, l'inscrire dans son paysage familier, ce dernier devant tenir une place prépondérante dans l'image.
- **L'oiseau en action**: le dynamisme et l'énergie de la photo seront privilégiés.
- **Vision artistique de l'oiseau** : la créativité du photographe, à la prise de vue ou au post traitement, doit transformer le banal en une interprétation contemplative et artistique, et proposer un nouveau regard sur l'oiseau.
- **Flopée d'oiseaux** : Regroupement important d'oiseaux en vol ou posés.

1 catégorie réservée aux jeunes photographes âgés de 15 à 17 ans (âge légal au 2 décembre 2018 à minuit), avec pour seul sujet l'oiseau.

Exception faite de la catégorie «Jeunes», le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une image si cela lui semble plus approprié.

COMMENT PARTICIPER ?

Les inscriptions sont ouvertes **du 3 septembre 10h00 au 2 décembre 2018 minuit (heure de Paris)**

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l'adresse suivante : <http://www.festival-oiseau-nature.com/concours-photo/>

Les participants feront parvenir à leurs frais et risques leurs fichiers informatiques par le biais du site. Les photos correctement téléchargées seront visibles depuis leur compte et un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse e-mail fournie (pensez à vérifier vos spams !)

Lors de son inscription, le participant doit fournir les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- Adresse postale*
- N° de téléphone fixe et mobile*
- Adresse e-mail valide*
- Mot de passe
- Lieu et date de la prise de vue
- Nom de l'espèce
- Informations techniques (appareil, ouverture, vitesse...)
- La mention «J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation»

** Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

- **Concernant les catégories réservées aux photographes âgés de plus de 18 ans :**
Chaque participant pourra présenter au maximum 10 photographies.

Frais d'inscription : 2 € / photo - Le règlement sera effectué en ligne avec une carte de crédit ou via Paypal. Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

- **Concernant la catégorie réservée aux photographes âgés de 15 à 17 ans :**
Chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur. Il pourra déposer au maximum 5 photographies. La participation dans cette catégorie est gratuite.

Le participant ne pourra pas présenter une image déjà exposée ou primée lors d'une précédente édition du concours. Une même photo ne pourra concourir que dans une seule catégorie.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Les images déposées devront être :

- au format JPEG
- au rapport 3:2
- redimensionnées à exactement 3 500 pixels pour le plus grand côté (soit 2 333 pixels pour le plus petit)
- sans bordure, filigrane ou signature

Les réglages numériques tels que l'ajustement du ton et du contraste, l'éclaircissement, l'assombrissement, le recadrage, le renforcement de la netteté, le traitement noir et blanc, la réduction du bruit, la retouche localisée, le HDR, le focus stacking et plusieurs expositions prises dans un

même lieu au même moment sont autorisés à condition qu'ils soient conformes aux principes d'authenticité du concours, à savoir qu'ils n'induisent pas le spectateur en erreur et ne donnent pas une fausse image des réalités de la nature.

LE JURY

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé de photographes, de naturalistes et d'ornithologues, courant décembre.

Ce même jury se réunira les 17 et 18 janvier 2019 pour sélectionner les images qui seront exposées et désigner les lauréats.

Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat,.

Dès la fin des délibérations, les fichiers TIFF (8 bits) ou JPEG haute résolution, ainsi que les fichiers RAW ou JPEG originaux seront réclamés aux photographes lauréats. Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les résultats seront communiqués avant fin janvier aux participants par email, et publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Festival.

Les décisions du Jury seront sans appel.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

- Le **Grand Prix** pour lequel le Festival offre la somme de 1 500 €.
- Un **1er Prix dans chacune des 5 catégories «Adulte»** récompensé de 800 €
- Un **1er Prix pour la catégorie «Jeune»** récompensé par des dotations matérielles
- Le **Prix du Public** attribué à la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes lors de l'exposition sera récompensé de lots offerts par nos partenaires.

Le Jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

Chaque lauréat sera invité à l'occasion de la Soirée de Remise des Prix qui se déroulera lors du 29ème Festival de l'Oiseau et de la Nature, le samedi 20 avril 2019 au Théâtre Municipal d'Abbeville.

Il se verra offrir pour 2 personnes : 1 nuit d'hôtel avec les petits-déjeuners / un billet aller-retour Paris-Abbeville (SNCF 1ère classe) ou un remboursement sur cette base* / un repas pris en commun avec les autres lauréats le samedi midi.

*(*Les frais de déplacement seront remboursés après le Festival sur cette base par chèque ou virement bancaire.)*

Les Prix seront versés aux lauréats dans un délai maximum de 9 mois, par virement bancaire ou par chèque.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est **détenteur des droits** sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le Festival de l'Oiseau et de la Nature à reproduire et à diffuser son oeuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours, de

la publication d'un portfolio par notre partenaire Nat'Images. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo et/ ou du Festival sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le Festival, et ce pour une durée maximale de 3 ans. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition du concours, un laboratoire professionnel sera chargé d'imprimer les photos sélectionnées par le Jury sur la base des fichiers envoyés.

Durant l'exposition, les visiteurs pourront voter pour la photo de leur choix afin d'attribuer le **Prix du Public**.

Les photographes ayant une ou plusieurs photos exposées bénéficieront de 2 entrées gratuites.

L'association du Festival de l'Oiseau et de la Nature est dépositaire des expositions des précédents concours photo. Dans le cadre de la promotion du concours, elle peut être amenée à diffuser les archives des précédents concours photo avec les mentions de droits d'auteur des photographies.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : rgpd@festival-oiseau-nature.com.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Carton, huissier à Abbeville.

Concours réalisé en partenariat avec :

